



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 29
Nombre de procurations : 10

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Contrat de ville - Programmation 2025 de Dijon Métropole - Phase 2

Lors du conseil métropolitain du 27 juin 2024, Dijon métropole a approuvé le contrat de ville 2024 – 2030. Elle en est signataire et copilote sa mise en œuvre avec l'État. Ce contrat est l'outil central de la politique de la ville menée au sein des 6 quartiers prioritaires des villes de Chenôve, Dijon, Longvic, Talant et Quetigny.

Le contrat de ville permet d'offrir un cadre partenarial aux signataires partenaires et aux acteurs de la politique de la ville. Aussi, le Conseil régional, le Conseil départemental, les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Talant, Quetigny, la Caisse d'allocations familiales, les bailleurs (CDC habitat, ICF habitat, Grand Dijon habitat, Habellis, Orvitis), se mobilisent aux côtés de Dijon métropole et de l'État.

La mobilisation des partenaires institutionnels et associatifs au sein de ce contrat permet de développer des actions qui permettent d'accompagner au mieux les habitants des quartiers prioritaires en politique de la ville et constitue un espace ressource pour travailler collectivement les orientations prioritaires du contrat.

Le contrat est recentré autour de 4 enjeux locaux prégnants, identifiés en lien avec les habitants et déclinés en orientations :

- Les transitions : écologique, numérique, démographique.
- L'emploi et l'activité économique : remobilisation des publics très éloignés de l'emploi, promotion de l'entrepreneuriat, lutte contre les discriminations,
- L'émancipation : la mobilité, l'éducation, l'accompagnement des nouveaux arrivants, l'apprentissage de la langue française, l'accès aux droits et aux équipements, à la culture, au sport,
- La tranquillité publique et la citoyenneté : la prévention chez les jeunes, la lutte contre les nuisibles, la participation citoyenne, le logement et le cadre de vie.

La programmation des actions du contrat de ville 2025 intègre différentes composantes et s'enrichira tout au long de l'année à travers :

- le financement des actions identifiées collectivement comme structurantes pour les habitants et concourant à l'ensemble des enjeux,
- la mise en œuvre de projets coconstruits par les acteurs sur certaines thématiques : la jeunesse, la lutte contre les nuisibles, l'accueil et l'accompagnement des nouveaux arrivants, l'accès aux droits, la mobilité, l'accès aux stages durant toute la scolarité, l'emploi, la valorisation des quartiers, l'égalité femmes-hommes, la promotion des valeurs de la République, la participation citoyenne.

Le 20 mars 2025, le bureau a approuvé la première phase de la programmation du contrat de ville dont les actions font l'objet de Conventions Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens signées avec certaines associations pour la période 2024 -2026.

Dans le cadre de l'appel à projet 2025, des actions ont été proposées par les acteurs du territoire.

Il est proposé au bureau métropolitain d'approuver une deuxième phase de programmation, dont les actions et les montants sont précisés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Dijon métropole apportera un soutien financier à hauteur de 59 000 €.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la seconde partie de la programmation des actions métropolitaines 2025 de la Politique de la ville ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser les subventions 2025 à l'association ACODEGE (20 000 €), l'association AREA (4 000 €), au CRIJ (15 000 €), à l'association Figure 2 style (20 000 €) ;
- **de prélever** ces sommes sur le budget 2025 de Dijon métropole.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 10 PROCURATION(S)	